

# Comité Droits ouvriers en Chine

## Liberté d'organisation, Droit de grève, Libre négociation

Communiqué N° 37

20 mai 2014

### Qui sommes-nous ?

• Le 1er mai 2009 à Paris, lors du 15e Banquet de solidarité Chine de la Commission d'enquête Chine, 87 syndicalistes et démocrates prenaient l'initiative de constituer un comité « Droits ouvriers en Chine » pour :

– faire connaître par tous les moyens disponibles les informations sur les actions ouvrières en Chine ;  
– répondre à tout appel des ouvriers chinois à la solidarité internationale ;  
– appuyer toute initiative allant dans le sens de l'aide pratique au mouvement ouvrier chinois qui cherche sa voie.

• En 2009 cet appel a été repris par des centaines de militants dans 25 pays.

• En mai 2010, répondant à l'appel à la solidarité internationale lancé par les travailleurs de Honda-Foshan en grève, une campagne s'organise.

• En 2012, le comité « Droits ouvriers en Chine » en est à son 26<sup>e</sup> communiqué et dossier d'information s'appuyant sur les documents en provenance de Chine sur les grèves et l'action pour le droit des travailleurs à l'organisation et à la libre négociation.

• Indépendant de tout gouvernement ou institution internationale, il n'est en concurrence avec aucune autre organisation.  
Il agit sur la base du strict respect des traditions internationales du mouvement ouvrier, qui veut que les ouvriers s'apportent mutuellement solidarité et appui par-delà les frontières.

### A tous les syndicalistes

Chers camarades,

**Dans notre dernier envoi, nous vous informions du déclenchement d'une grande grève à Dongguan. Elle a duré deux semaines, avec 40 000 ouvriers grévistes. Comment s'est-elle terminée ? Quelles sont les leçons de cette grève ?**

Nous publions des extraits de *La Lettre d'information Chine* N°422 de la Commission Enquête Chine (publication bimensuelle sur abonnement, 22 numéros par an : 50€ pour les syndicats et associations).

**N'hésitez pas à faire connaître le bulletin du Comité "Droits Ouvriers en Chine", envoyez-le à vos amis et camarades !**

### Grève victorieuse à Yue Yuen ?

La grève des 40 000 ouvrières et ouvriers de Yue Yuen, le géant mondial de la chaussure de sport sis à Dongguan dans la riche province manufacturière du Guangdong, commencée le 14 avril a pris fin ces jours derniers, sous le double effet d'une annonce qui scellerait la satisfaction des revendications et d'une massive intervention des forces de police. La reprise fut incertaine car plusieurs milliers de grévistes avaient décidé de poursuivre la grève avant de renoncer.

S'il faut en croire la direction de l'entreprise taïwanaise, cette grève lui aura coûté 20 millions d'euros et les coûts salariaux augmenteront cette année de 22 millions si les revendications sont satisfaites (« Wall Street Journal », 28 avril). Là réside la défiance des ouvriers, qui savent compter : voilà une entreprise qui n'a pas versé les cotisations sociales de ses salariés sur le salaire réel (en moyenne, 3000 yuans avec les heures supplémentaires, soit 360€), mais sur le salaire de base (environ 1800 yuans, soit 215€), qui n'a pas payé les allocations logement et qui ne serait que de 22 millions de sa poche alors qu'elle compte plus de 100 000 salariés en Chine pour lesquels les cotisations ont parfois quinze ans de retard !

Yue Yuen avait nié avoir fraudé jusqu'à ce que le ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale s'en mêle et presse la direction, dans un communiqué public, de se mettre en conformité avec la loi. Aussitôt suivi par les services de Sécurité sociale de Dongguan. Dix jours après le début de la grève ! Précision: les autorités de Dongguan allaient aussi aider l'entreprise à négocier avec le syndicat officiel...

Pour soutenir l'activité du comité « Droits ouvriers en Chine »,

souscrivez des "actions" Chine : « Cette action n'est pas cotée, elle ne vaut rien dans les Bourses à travers le monde. Elle n'ouvre aucun droit à dividende. Elle a un rendement certain : la solidarité internationale des travailleurs pour la défense des droits ouvriers, dont en Chine comme dans le monde entier, des millions d'ouvriers chinois ont besoin pour protéger leurs intérêts vitaux par la libre d'organisation, le droit de grève, la libre négociation. »

Des actions à 50 euros ont été éditées pour aider à cette campagne de solidarité.

Chèque à l'ordre de « Commission Enquête Chine ».

Adresser à "Comité droits ouvriers en Chine", 25 rue Ledion, 75014 Paris (France) <droitsouvriersenchine@hotmail.fr>

## « Jamais vu un seul permanent syndical en vingt ans ! »

Le syndicat officiel ACFTU de Dongguan s'est donc fendu d'un communiqué... dix jours après le début de la grève et le même jour que le ministère de l'Emploi, affirmant à l'instar du ministère que la direction de Yue Yuen devait verser les cotisations conformément à la loi et que des élections de délégués ainsi que des négociations devaient s'engager. Un ouvrier dit : « *Personnellement, je n'ai jamais vu un seul permanent syndical alors que ça fait presque vingt ans que je travaille ici. J'ai entendu dire qu'ils avaient pondu un communiqué, mais personne ne nous l'a transmis. Et maintenant, ils nous donnent des instructions, mais ils étaient où quand l'entreprise violait nos droits ? Je ne connais même pas le nom du président du syndicat !* »

Le document de l'ACFTU indique même que l'entreprise se réservait le droit de licencier pour absence ceux qui ne reprendraient pas le travail, comme si ce communiqué faisait office de constat d'accord. D'ailleurs, le lendemain, les forces de police envahissaient la principale usine pour faire reprendre le travail (voir au verso). La reprise fut échelonnée sur deux ou trois jours, bien des grévistes estimant que les garanties étaient maigres.

**La répression en action.** Outre un déploiement manifestement excessif, destiné à terroriser les grévistes, les services de police de Dongguan ont interpellé puis relâché des dizaines d'ouvriers, en ont menacé ou tabassé d'autres, les ont contraints à reprendre le travail, mais ils ont aussi détenu deux militants des droits ouvriers, à la tête d'une association de défense de la justice sociale venant en aide aux travailleurs migrants : Zhang Zhiru fut détenu pendant deux jours, mais son collègue Lin Dong est toujours entre les murs d'un centre de détention depuis le 22 avril et risque une inculpation pour « incitation de troubles à l'ordre public ». Son avocat s'est vu refuser d'examiner le dossier !

**Défendre ses droits serait donc un crime ?** De quel crime se seraient-ils donc rendus coupables ? Un gréviste (BBC, 25 avril) : « *Ils nous ont aidés à formuler des revendications communes* ». Un autre dit : « *Ils nous ont conseillés d'élire des délégués, et ensuite des universitaires et des experts viendraient nous aider à négocier. Je ne les ai jamais rencontrés, mais ils nous aidaient avec des groupes de discussion sur Internet* ».

Selon l'officiel « China Daily » (23 avril), quand Zhang et son équipe ont rencontré une cinquantaine de délégués des grévistes le 21 avril, ils leur ont recommandé de demander un plan détaillé des versements d'arriérés des cotisations. Un véritable crime ! Zhang Zhiru avoue qu'il fut bien incapable d'influencer le cours de la grève, d'autant que l'équipe de conseillers de son association fut plus tard interpellée par la police, mais il affirme avec cran qu'il continuera son travail, aidera dans la mesure de ses moyens les ouvriers à défendre leurs droits, « *quelles que soient les pressions ou les difficultés qu'il pourra rencontrer* ».

Un expert des relations de travail, Wang Jiangsong, estime que « *les dirigeants locaux devraient prendre garde aux effets que cause la détention de conseillers indépendants comme Lin Dong. Cela résout le problème à court terme, mais accroît les tensions sociales à long terme* » (Associated Press, 30 avril). Et il ajoute : « *Je crois que ces dirigeants n'ont pas véritablement compris les propos du président Xi Jinping qui considère qu'il faut défendre les droits du peuple si on veut maintenir la stabilité sociale* ».

**Les leçons de la grève.** Cette grève fut d'abord massive (plus aucune machine ne tournait) avec ses 40 000 ouvriers se refusant à travailler tant que les revendications ne seraient pas satisfaites. Elle fut longue : deux semaines dans l'unité totale des 40 000 grévistes malgré la présence massive de la police. Elle a obligé le gouvernement central à intervenir en faveur des revendications. Et surtout, confirmant chaque jour le mouvement exprimé par la grève Honda en 2010, des militants syndicalistes se lèvent, audacieux, avec la soif de discuter d'apprendre et de comprendre, d'agir au nom de leurs collègues de travail, mandatés par eux et assurés de leur soutien. Ils ouvrent la voie à une représentation authentique, forgeant ainsi les outils de la démocratie véritable de demain.

**Victoire des 40 000 chez Yue Yuen ?** Les 40 000 travailleurs du fabricant taïwanais de chaussures Yue Yuen en grève depuis le 14 avril étaient toujours là, devant l'usine à Dongguan, le 24 avril, pointant mais refusant de reprendre le travail parce que leurs revendications tout à fait légitimes – le versement légal des cotisations sociales par l'employeur – n'étaient pas satisfaites. Un gréviste témoigne de la présence de centaines de policiers sur les lieux et dit : « *Qu'un gréviste lance des slogans, et aussitôt la police l'embarque ! Alors, ne parlons même pas de banderoles...* » (BBC, 25 avril)

**Arrestations.** La veille, Zhang Zhiru et Lin Dong, deux ouvriers licenciés qui ont fondé un centre d'aide juridique apportant conseils aux grévistes, ont été interpellés par la police et détenus : si Zhang a été relâché au bout de deux jours, on était sans nouvelles de Lin en ce 1er mai.

La direction de Yue Yuen a finalement offert de verser les cotisations sociales et les allocations logement à compter de ce mois de mai, au lieu de 2015 comme précédemment proposé. Il faut préciser que le ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale a publiquement demandé que Yue Yuen respecte ses obligations légales avant le 25 avril. Mais nulle part il n'était officiellement question des arriérés de cotisations dus.

Pendant ce temps, les chefs d'équipe essayaient par la menace de faire reprendre le travail : « *Un ouvrier a été frappé. D'autres ont été menacés de licenciement s'ils ne retournaient pas au travail* », raconte un gréviste. Le 26, la grande majorité des grévistes avaient progressivement repris le travail sous la pression et la menace des forces de police, y compris à l'intérieur de l'usine : « *On n'a pas le choix, que voulez-vous faire quand un type casqué, armé d'une matraque et d'un bouclier est juste à côté de vous ?* », rapporte un autre gréviste à « China Labour Bulletin ».

**La grève est-elle victorieuse ?** Dans une communication financière en date du 24 avril à la Bourse de Hong Kong où la société est cotée, Yue Yuen a déclaré qu'elle allait « *verser les cotisations manquantes, dont le montant n'est pas encore connu, en sus de l'ajustement des cotisations futures et d'une allocation de ressources de 230 yuans [27€] par mois pour tous* », rapporte l'agence Bloomberg (25 avril).

Mais, selon « China Labour Bulletin », « *beaucoup de travailleurs ne croient pas aux assurances données par le gouvernement et l'entreprise à propos du paiement des arriérés* ». Un ouvrier dit : « *Je ne pense qu'ils disent la vérité. Tout le monde devrait pouvoir vérifier son compte de Sécurité sociale pour voir ce qui est versé. Pourquoi ne peut-on pas le faire ?* »